

Délibération  
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 55  
Membres absents : 23  
Procurations : 12

Séance du 13 novembre 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 du  
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 07/11/2024  
Date de transmission : 18/11/2024  
Date de mise en ligne : 20/11/2024

Présents :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. CAPON Patrick (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

#### 4<sup>ème</sup> QUESTION

##### Attribution de fonds de concours (DELIBERATION n°2024-159)

Par délibérations du 26 mai 2021 et du 26 juin 2024, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a approuvé le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pouvant être versés à ses communes membres.

En se référant à ce règlement et sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours sur l'enveloppe normée suivants :

01. Un fond de concours de 3 375,00 € HT à la commune de GEISPITZEN pour financer les travaux de mise en accessibilité PMR à la mairie. Ces travaux, d'un montant global de 6 750,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité » ;

02. Un fond de concours de 4 307,60 € HT à la commune de GEISPITZEN pour financer le remplacement de menuiseries dans les bâtiments école et mairie. Ces travaux, d'un montant global de 8 615,21 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

03. Un fond de concours de 2 122,53 € HT à la commune de GEISPITZEN pour financer l'achat d'équipements divers pour le Centre de Première Intervention. Ces achats, d'un montant global de 4 245,06 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « achats d'équipements (investissement) pour les Centres de Première Intervention » ;

04. Un fond de concours de 3 359,00 € HT à la commune de HAGENTHAL-LE-HAUT pour financer la rénovation de la salle Sainte Catherine. Ces travaux, d'un montant global de 21 076,20 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

05. Un fond de concours de 4 382,76 € HT à la commune de HAGENTHAL-LE-HAUT pour financer l'isolation du plancher bas de la mairie. Ces travaux, d'un montant global de 8 765,52 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

06. Un fond de concours de 22 550,07 € HT à la commune de HEGENHEIM pour financer les travaux de mise en accessibilité PMR Club House et vestiaires du Stade de Football. Ces travaux, d'un montant global de 49 920,83 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité » ;

07. Un fond de concours de 4 284,00 € HT à la commune de LIEBENSWILLER pour financer le renouvellement de l'éclairage public rue de Rodersdorf. Ces travaux, d'un montant global de 189 665,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

08. Un fond de concours de 8 630,85 € HT à la commune de MICHELBACH-LE-BAS pour financer la rénovation énergétique et le changement du système de chauffage du logement communal. Ces travaux, d'un montant global de 37 575,76 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

09. Un fond de concours de 68 799,40 € HT à la commune de MICHELBACH-LE-BAS pour financer la rénovation énergétique, le changement du système de chauffage et la mise en accessibilité PMR de la mairie-crèche. Ces travaux, d'un montant global de 666 902,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » et « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité » ;

10. Un fonds de concours de 172 035,40 € HT à la commune de SAINT-LOUIS pour financer la rénovation énergétique de l'école Widemann, l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et la mise en accessibilité PMR.

Un fond de concours de 204 095,00 € pour le même objet avait été approuvé par le Conseil de Communauté du 16 février 2022 ainsi qu'un complément de 132 790,50 € approuvé par le Conseil de Communauté du 12 avril 2023. Suite à la signature d'un avenant, il est proposé d'attribuer un complément de 172 035,40 € pour correspondre au financement du nouveau projet. Ainsi le montant total du fonds de concours prévisionnel attribué à ce projet s'élève à 508 920,90 €.

Ces travaux, d'un montant global de 2 398 525,47 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique », « études suivies de travaux d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable » et « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité ».

11. Un fond de concours de 18 999,00 € HT à la commune de VILLAGE-NEUF pour financer le remplacement des luminaires de la salle culturelle du complexe municipal « Le RiveRhin ». Ces travaux, d'un montant global de 37 998,95 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ».

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 15 novembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

